

DELIBERATION – CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 16 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le seize juin, à dix-neuf heures, le Conseil municipal sous la présidence de Mme Nicole OSSWALD, la plus âgée des membres du Conseil. Sur la convocation qui leur a été adressée par la 1^{ère} adjointe sortante.

Etaient présents : LORENTZ ALEXANDRE, FORLER BRIGITTE, SCHLICHTER PASCAL, HIGI CHRISTIANE, GANGLOFF HENRI-PIERRE, GALL ALEXIA, CAGNINA MARC, STOLL VALERIE, RIVIERE BAPTISTE, HILSEBEIN SARAH, SPANGENBERGER GREGORY, HUCKERT KATIA, FORESTIER ADRIEN, HUCK BRIGITTE, FUNFROCK PHILIPPE, HEITZ PATRICIA, ERATH DIDIER, OSSWALD NICOLE, WURTZ YVES.

Secrétaire de séance : Brigitte FORLER

Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 19 / Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 19 / Nombre de votants : 19

Date de la convocation : 12 juin 2023

DM N°030/2023 : ELECTION DU MAIRE

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2122-7 du CGCT

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 19

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) : 0

Nombre de suffrage blancs (art. L 65 du code électoral) : 2

Nombre de suffrages exprimés : 17

Majorité absolue : 9

M. Alexandre LORENTZ : 17 voix

M. Alexandre LORENTZ, ayant obtenu la majorité des voix, a été proclamé Maire de la commune de Mittelhausbergen.

Fait et délibéré à Mittelhausbergen le 16 juin 2023

Le Maire

Alexandre LORENTZ

